

*M. Brown:*

Q. Vous connaissez les principes généraux de leur fonctionnement?—R. Oui. Nous recevons des rapports, mais j'ignore si nous avons ou non des rapports relatifs aux changements véritables qui ont été faits.

M. CALDWELL: Relativement aux renseignements demandés par M. Speakman, je remarque à la page 33 du rapport un sommaire des ventes de terres. "Coût à la Commission, \$3,204,874.75. Prix de vente, \$3,580,104.10." Je comprends que c'est le montant que la Commission avait imputé à la terre, et non pas le prix au comptant réel payé pour la terre en premier lieu. C'est-à-dire, que cela ne comprend pas les paiements effectués par le colon?

Le TÉMOIN: Non.

*M. Caldwell:*

Q. Je pense que vous pouvez nous préparer des données faisant voir le montant réellement payé pour la terre; puis nous donner le montant payé par le gouvernement; le montant du paiement initial du colon, et, dans une autre colonne, le montant des paiements subséquents, et ainsi de suite. La raison pour laquelle j'aimerais que les paiements initiaux et subséquents fussent divisés est la suivante. Ils nous indiqueraient si ces colons ont ou n'ont pas fait de paiements après le paiement initial ou, si c'étaient tous des mauvais payeurs qui n'ont jamais fait de paiements—R. Ce n'en sont pas; j'ai cette déclaration sur moi.

Q. Cet homme du Nouveau-Brunswick m'a dit "Je pense que je puis payer cette ferme, mais je vais perdre plus d'argent en ce faisant qu'en la quittant maintenant et en perdant ce que j'ai déjà payé pour elle."—R. De fait, j'ai ce détail ici.

Q. Cela indiquerait que le gouvernement a reçu plus d'argent pour ces fermes qu'il n'a d'abord été réellement payé, et je ne crois pas que ce soit réellement le cas. Pour ce motif, afin de savoir clairement ce qui en est, je suis d'avis que nous devrions connaître aussi le montant payé par les soldats.

*M. Brown:*

Q. Serait-il possible que vous nous donniez les détails d'un cas spécifique?—R. Si vous m'en avertissiez, je le pourrais. Je ne puis pas préciser un cas entre 4,000 sans un peu de temps. Je puis obtenir des détails sur n'importe quel cas si vous le désirez.

M. CALDWELL: Monsieur le président, je ne crois pas que nous puissions nous attendre à ce que le président de la Commission fasse cela; je crois que tout ce que nous pouvons faire est d'obtenir une idée générale. Nous ne pouvons pas étudier des cas individuels dans l'espoir d'y remédier. Il faut que nous réglions le principe et que nous lui trouvions un remède, si le besoin s'en fait sentir, à un état de choses qui est très mauvais pour le ministère présentement.

M. BROWN: Nous tirons nos conclusions générales beaucoup par la connaissance que nous avons des cas déterminés, et bien qu'il soit manifestement impossible de demander au président de la Commission de donner tous les détails concernant tous les cas, cependant je suis d'avis que si quelque membre du comité connaît quelque cas particulier, il serait très à propos pour nous d'obtenir les détails touchant ce cas, et d'après nos connaissances personnelles, nous pourrions tirer des conclusions générales. Par exemple, on déclare que cette terre qui avait été revendue était la meilleure des terres. Il se peut que ce soit vrai et il se peut que ce ne le soit pas. Pour ma part, je ne connais qu'un cas ou deux de nouvelles ventes, et j'ai une idée de la nature de la terre vendue. Nous obtiendrons une conclusion sur ce point général seulement en présentant au moins un certain nombre de ces cas détaillés.

[Major John Barnett.]